



Vigny, lundi 13 juin 2016

Collège Roland Vasseur
11 rue Roland Vasseur
95450 VIGNY

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vendredi 10 juin 2016

I- OUVERTURE DE LA SEANCE

En ce jour du 10/06/2016, le Conseil d'administration se réunit sur proposition du Chef d'établissement pour une séance ordinaire sous la présidence de M. DEMBELE Aguibou. La séance commence à **18h50**.

Le nombre de présents en début de séance est de **20** pour un quorum de **13**.
La Conseil d'administration peut siéger valablement.

La prise de notes et la rédaction du compte-rendu du présent Conseil d'administration sont effectuées par M. SODOYER (Enseignant).

II- L'ORDRE DU JOUR :

Le projet d'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

III- COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 MAI 2016

Le compte-rendu du Conseil d'administration doit être modifié sur les points suivants :

- 1- Inversion des noms de 2 parents siégeant.
- 2- Point n°6 : Il faut préciser que la sortie coûte 16,15 euros par famille.

Le compte-rendu modifié est adopté à l'unanimité.

IV- DOTATION GLOBALE HORAIRE

A) Rappels

Rappel de la Dotation Globale Horaire : horaires légaux et aménagement des horaires propres à l'établissement sur une semaine de fonctionnement. *Une classe en moins* est prévue pour la rentrée 2016-2017, soit 18 divisions.

En cas d'arrivée de nouveaux élèves, on peut avoir « un dialogue de gestion » pour obtenir plus d'heures.

La Dotation Globale Horaire pour l'exercice 2016- 2017 est de 539 heures. A partir de l'année prochaine, on n'aura plus le droit de donner à un élève plus d'heures de cours que ce qui est prévu, soit 26h/semaine.

L'une des possibilités d'aménager les cours autrement est de dédoubler. Cela ne change pas le nombre d'heures par élève mais cela a un impact sur le coût de la structure. La Dotation Globale Horaire tient compte des conseils pédagogiques et des demandes des disciplines. M. Dembélé rappelle que la concertation avec l'équipe pédagogique s'est bien passée.

Chaque élève hors options doit avoir 26 heures de cours de la 6ème à la 3ème. Les enseignements de compléments aux Enseignements Pratiques Interdisciplinaires mis en place autour des civilisations anciennes permettent de garder l'option latin en cycle 4. Les bilangues (6^{ème}) ont deux heures de plus aussi. Ce sont les deux seuls cas où les élèves ont plus d'heures (28h).

B) Explications de la répartition (Voir annexe1)

Exemples du français :

6ème : 4h30 par élève. Mais le nombre d'heures est de 5h30 car 3h30 en classe entière et 1h par groupe chaque semaine. Soit $3h30 + 2h = 5h30$. Soit une consommation de $4 \times 5h30 = 22h$.

5ème : 4h30 par élève. Soit 4h en classe entière et 0.5h groupe (quinzaine). $4h + 2 \times 0.5 = 5h$. Soit une consommation de $5h \times 5 = 25h$

Besoins de 96 heures en français et apport des professeurs de 95,5h. Donc Heures Supplémentaires Annuelles (HSA) de 0,5h.

Précision :

Pour la techno, SVT et physique il faut 4 heures pour la totalité de ces matières en 6ème.

C) Coût de la structure (voir annexe1)

En 6ème coût profs de 116 heures.

En 5ème : 147 heures

En 4ème : 115,5 heures

En 3ème : 147 heures

L'heure de laboratoire (statutaire) pour le poste de Bloc de Moyen Provisoire (BMP) demandé en SVT va faire passer la DGH à 540h.

Des demandes de Blocs de Moyens Provisoires (BMP) en SVT (12h), en espagnol (15h), EPS (6h) et en physique (7h) ont été faites.

Une demande de 3 heures supplémentaires a été faite pour l'espagnol et l'option latin afin d'assurer des demi groupes notamment en latin où la demande est forte. Il reste 1,5 heure non affectée, ce qui ferait 4,5 heures pour un besoin supplémentaire de 4h.

Projet d'utilisation de ces heures : demi-groupes en 4ème en espagnol et un deuxième groupe de latin en 3ème. Soit $2h + 2h$.

On terminerai donc avec 0,5 heure supplémentaire : 18 HSE.

Les 3 heures ont été « promises » mais ne figurent pas encore dans la DGH.

M. DEMBELE précise que la DGH de Mme Schulmann et celle des enseignants n'étaient pas si éloignées que ça. Un travail de synthèse a été fait. Mme Schulmann avait fait un travail sérieux aussi de son côté.

La Dotation Globale Horaire est soumise au vote et adoptée à l'unanimité.

V- QUESTION DIVERSES

1°) Gestion des emplois de temps : ENCORE BEAUCOUP DE MECONTENTEMENT des PARENTS !! (suite voyage en MAI) emploi de temps non adaptés aux transports scolaires(certains ne sont pas allés en cours, et d'autres se sont vus attendre des heures sur une journée entre 2 cours) + revoir le délai de mise à disposition du planning(souvent la semaine précédant l'évènement alors que le voyage est connu plusieurs mois par avance)Délais trop courts pour anticiper sur une organisation optimale du covoiturage.

M. DEMBELE répond que s'il y a eu des trous dans les emplois du temps cela doit être isolé. En effet les emplois du temps ont tous été modifiés pour la semaine du séjour à Brocéliande et diffusés une semaine à l'avance. La contrainte des transports complique ce travail. Cependant, les élèves sont pris en charge par la Vie scolaire et peuvent accéder au CDI.

2°) Classe Bi langue : est-elle maintenue pour la rentrée 2016-2017 au collège ? Est-elle ouverte aux futurs élèves de 6 ?

Réponse positive de M. DEMBELE (cf : annexe 1)

3°) Option Latin : est-elle maintenue pour la rentrée 2016-2017 au collège ? Est-elle ouverte aux futurs élèves de 5 ?

Réponse positive de M. DEMBELE (cf : annexe 1)

4°) Brevet des collèges : Quelles sont les nouvelles modalités du brevet pour la rentrée 2016-2017 ?

Un texte est présenté au Conseil par M. DEMBELE. Il reprend les modalités d'organisation du futur Diplôme National du Brevet. (cf :annexe 2)

5°) RESTO Collège : Nouveau dispositif. Effectuer l'information sur l'ENT

Mail du collège « Nouveauté pour l'année scolaire 2016/2017 vous devez remplir le dossier Resto Collège sur le site du Conseil Département www.valdoise.fr rubrique Rest'O Collège.

ATTENTION : Le site est ouvert du 31 mai au 5 juillet 2016, après cette date n'ayant pas fait de demande le Conseil Départemental vous appliquera le tarif maximal de 5.05€.

En cas de difficulté, un document papier pourra vous être remis par le service Intendance du Collège (les lundis, mardis, jeudis, vendredis de 9h à 12h), vous devrez le rapporter au Collège **au plus tard le 30 juin.** »

M. DEMBELE Précise que cette information est sur l'ENT depuis une semaine.

6°) Spectacle du Collège :_Y-a-t-il une date/des dates définie(s) ? l'Association peut-elle apporter son aide dans la participation ?

Les enseignants présents précisent qu'ils sont assez nombreux pour assurer la bonne tenue de l'événement qui se tiendra cette année les 16 et 17 juin.

7°) Anticiper la préparation de la rencontre Parents/Professeurs/Elèves de la future rentrée scolaire :

M. DEMBELE donne des informations sur ce point. Des dates de rencontres sont déjà prévues en début d'année scolaire. Elles sont les suivantes :

6èmes : Jeudi 1^{er} septembre 2016 à 9h en salle audio

5èmes : Mardi 20 septembre à 18h au réfectoire

4èmes : Mardi 13 septembre à 18h au réfectoire

3èmes : Mardi 6 septembre à 18h au réfectoire

8°) Transmettre le formulaire de l'adhésion PDV lors des inscriptions des futurs 6

M. DEMBELE dit que ce sera fait le lundi 13 juin 2016.

Fin de la séance : 19h40

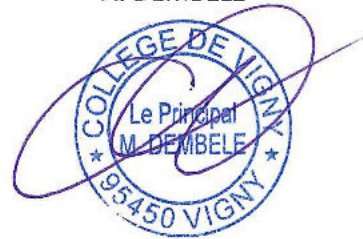
Le Secrétaire de séance

G. SODOYER



Le Principal

A. DEMBELE



DOTATION GLOBALE HORAIRE

2016-2017

Annexe 1

	4					5					4					5					HEURES CHAIRES	NB	CSD	BMP	HEURES POSTE	ARE/ARA	APPORT HSA	TRMD																							
	EFF	102	EFF	143	EFF	114	EFF	128	BES	HEURES POSTE	HEURES POSTE	HEURES POSTE	HEURES POSTE	HEURES POSTE	HEURES POSTE	HEURES POSTE	HEURES POSTE	HEURES POSTE																																	
Non affectées																					1,5																														
LATIN																					18	4																				dédouplements									
FRANÇAIS	4,5	22	4,5	2	2	4,5	4	2	96	9	1	95,5	0,5	96	3,5h cl + 2x1h gpe 6°																																				
	5,5		5			4,5	5			14,5	1				4h cl + 2x0,5h gpe 5°																																				
BILL ALLD	3	3	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	10,5	0	9		1,5	10,5	3h cl + 2x1h gpe en 3°																																				
ANGL	4	15	3	15	3,5	14	3,5	17,5	61,5	18	3	54	7,5	61,5	CSD Marines 9h																																				
			2,5	12,5	2,5	10	2,5	12,5	35	18	1	15	2	35	2,5hcl + 2x0,5 gpe en 4°/3°																																				
ESP	3	12	3	17,5	3	12	3,5	17,5	59	18	3	54	5	59	2,5hcl + 2x0,5 gpe en 5°																																				
	3		3,5			3																																													
HIST GEO	4,5	18	3,5	20	3,5	16	3,5	20	74	18	4	72	2	74	3h cl + 2x0,5h gpe en 5°/4°/3°																																				
MATHS	4,5		4			4																																													
	2	8	1,5	10	1,5	8	1,5	10	36	18	2	36		36																																					
TECHNO	2		2			2																																													
SC. PHYS	1	4	1,5	7,5	1,5	6	1,5	7,5	25	18	1	7	1	26	1h cl + 2x 0,5h gpe en 5°/4°/3°																																				
S.V.T	2	8	2	10	1,5	6	1,5	7,5	31,5	18	1	12	1,5	32,5	2 x 1h gpe en 6° / 1h cl + 2x0,5 gpe en 5°																																				
	2		4			4																																													
ED MUS	1	4	1	5	1	4	1	5	18	15	1	15	1	19																																					
ARTS PL	1	4	1	5	1	5	1	5	19	18	1	18	1	19	1h sup en 4° pour projet sur 1 ou 2 classes																																				
	4	16	3	15	3	12	3	15	58	17	3	6	51	58																																					
EPS	2								2					2																																					
NATATION																																																			
UNSS									9					9																																					
		116		147		115,5		147	534,5		147		147	539	Dotation globale																																				
									2h labo						537,5																																				
									1h chorale						apport total																																				

Nouveau diplôme national du brevet session 2017

Les modalités d'attribution du diplôme national du brevet à compter de la session 2017 sont parues au Journal officiel.

La ministre de l'Éducation nationale a présenté le nouveau brevet, plus complet, organisé à partir de l'année scolaire 2016-2017.

Les modalités d'attribution de ce nouveau diplôme national du brevet, qui entrera en vigueur avec la session 2017, comprennent toujours une évaluation en contrôle continu et un examen final.

Le contrôle continu rapporte 400 points : chacun des huit champs d'apprentissage du socle commun apporte un nombre de points à l'élève, arrêté lors du conseil de classe du troisième trimestre de la classe de 3^e (cf. article 8 du JO).

Attribution des points dans chaque champ:

- | | |
|-----------------------------------|--------------------------------|
| ■ Maîtrise insuffisante : 10 pts | ■ Maîtrise fragile : 20 pts |
| ■ Maîtrise satisfaisante : 35 pts | ■ Très bonne maîtrise : 50 pts |

Les huit champs d'apprentissage du socle commun :

- 1) Langue française à l'oral et à l'écrit
- 2) Langages mathématiques, scientifiques et informatiques
- 3) Représentations du monde et activité humaine
- 4) Langues étrangères et régionales
- 5) Systèmes naturels et systèmes techniques
- 6) Langages des arts et du corps
- 7) Formation de la personne et du citoyen
- 8) Méthodes et outils pour apprendre

Le contrôle final représente 300 points et comporte trois épreuves obligatoires :

- une épreuve écrite de français (3 heures) et d'histoire-géographie-enseignement moral et civique (2 heures) organisée autour d'un thème fil rouge et qui comportera des questions identifiées pour chaque discipline, évaluée sur 100 points ;
- une épreuve écrite qui porte sur les programmes de mathématiques, physique-chimie, sciences de la vie et de la Terre et technologie évaluée sur 100 points ;
- une épreuve orale qui porte sur un des projets menés par le candidat dans le cadre des enseignements pratiques interdisciplinaires du cycle 4^e, du Parcours avenir, du Parcours citoyen ou du Parcours d'éducation artistique et culturelle évaluée sur 100 points.

Le diplôme national sera ensuite décerné aux candidats ayant obtenu un nombre total de points au moins égal à 350 sur 700. Les mentions sont maintenues.